

GUIDE DES FAMILLES

Printemps
2026



POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS
DES FAMILLES DE SUMÈNE ARTENSE

SumèneArtense
COMMUNAUTÉ



Pôle enfance jeunesse Sumène Artense inauguré début 2026.

EDITO

Chers parents, chers futurs parents,

Sumène Artense communauté a le plaisir de vous présenter son Guide des familles, élaboré par l'équipe enfance jeunesse. L'ouverture du nouveau Pôle enfance jeunesse a marqué en 2026 une étape importante pour le territoire. Dans cette dynamique, il nous a semblé essentiel de réunir au sein d'un guide toutes les informations utiles, de la grossesse jusqu'aux 25 ans de votre enfant.

Le service Relais Petite enfance 0–6 ans répond à vos questions concernant les modes de garde et accompagne les assistantes maternelles dans l'éveil des tout petits (ateliers itinérants du relais petite enfance) et propose des spectacles adaptés. Vous trouverez également des renseignements sur le suivi médical et les premiers pas à l'école.

Le centre de loisirs intercommunal situé à Ydes accueille les enfants de 3 à 11 ans pendant les vacances scolaires ; un transport est assuré pour les communes les plus éloignées. Le Pôle ados, destiné aux 11–25 ans, favorise l'épanouissement, la création de liens, la construction de projets et l'autonomie.

Cette présentation des services de Sumène Artense communauté est complétée par de nombreuses informations pratiques et des liens utiles. Nous espérons que ce guide, que nous avons voulu pratique et complet, répondra à vos attentes.

Bonne lecture !



Mireille Leymonie,

*Conseillère départementale du Cantal,
Conseillère communautaire (responsable commission
Enfance jeunesse de Sumène Artense communauté),
Conseillère municipale de Madic.*



Infos générales
rpe@sumene-artense.com
06 13 19 96 61

Ateliers d'éveil
06 79 61 05 59
animations@sumene-artense.com



alsh@sumene-artense.com
06 76 93 19 97



jeunesse@sumene-artense.com
06 08 04 55 77

Adresse
Pôle enfance jeunesse
Sumène Artense
14, rue Blaise Pascal
15210 YDES

 **EnfanceJeunesseSumeneArtense**
 **SumeneArtensecommunaute**
sumene-artense.com

SOMMAIRE

GUIDE DES FAMILLES

COMPRENDRE LES INSTITUTIONS → 6

DE 0 À 3 ANS → 7

- Suivi de grossesse et arrivée de bébé
- Définir ses besoins de garde
- Trouver un mode de garde
 - Accueil individuel
 - Accueil collectif
- Partager des moments avec bébé

DE 3 À 11 ANS → 17

- S'inscrire à l'école
- Transport scolaire
- Gérer les difficultés à l'école
- Accueil de loisirs Sumène Artense
- En dehors de l'accueil de loisirs

DE 11 À 25 ANS → 26

- Se divertir, réaliser ses projets
- Pôle ados Sumène Artense
- Acteurs dans des projets qui ont du sens
 - Au collège
- S'orienter, se former, travailler
- Trouver un emploi
- Prendre son envol
- Prendre soin de soi

TOUTES LES FAMILLES → 40

- Gérer ses prestations familiales
- Identifier ses droits
- Réaliser une démarche
- Santé psychologique
- Difficultés d'apprentissage, handicap, développement et besoins spécifiques de l'enfant
- Apprivoiser les écrans au fil des âges
- Addictions
- Séparation et difficultés familiales
- Vivre après la perte d'un enfant
- Violences intrafamiliales



COMPRENDRE LES INSTITUTIONS



Sumène Artense
— COMMUNAUTÉ —

Sumène Artense communauté

- Porte la politique et la gestion d'un pôle enfance jeunesse.
- Assure la gestion directe d'un accueil de loisirs intercommunal, du Relais Petite Enfance, et du Pôle ados.
- Gère l'Espace France services Sumène Artense, situé à Ydes, qui accompagne les habitants dans toutes les démarches administratives du quotidien.
- A obtenu le label 100% Éducation Artistique et Culturelle qui permet aux jeunes du territoire de participer à des projets culturels de la petite enfance à l'adolescence.
- Participe au financement du transport scolaire des collégiens.



Les 16 communes du territoire

Antignac, Bassignac, Beaulieu, Champagnac, Champs-Sur-Tarentaine-Marchal, Lanobre, La Monselie, Madic, Le Monteil, Saignes, Saint-Pierre, Sauvat, Trémouille, Vebret, Veyrières, Ydes :

- Gèrent les écoles maternelles et primaires (bâtiments, inscriptions) et le périscolaire
- Soutiennent la vie associative de proximité,
- Gèrent l'action sociale via les Centres Communaux d'Action Sociale.



cantal
LE DÉPARTEMENT

Le Département

- Propose un accompagnement social (information, orientation, accompagnement dans les démarches) et assure les consultations médicales et de puériculture (Prévention Parentalité Accueil Petite Enfance, ex PMI).
- Verse des aides et allocations sociales pour vous soutenir à certains moments de votre vie (naissance, logement, difficultés temporaires ou imprévues, colos apprenantes, bourses collègue et lycée, etc.).
- Accompagne les situations de handicap, via la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).




ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND
Éducation
Supérieure
Pédagogie

L'Éducation Nationale

- Sur le territoire de Sumène Artense, les écoles sont réparties sur 8 communes : Champagnac, Champs-sur-T.-M., Lanobre, Saignes, Sauvat, Vebret, Vendes, Ydes.
- Un collège à Ydes.
- Gère l'enseignement scolaire
- Propose un accompagnement aux élèves et à leurs familles : santé, orientation, ...




ALLOCACTIONS FAMILIALES
Caf
du Cantal


santé
famille
retraite
services

La CAF ou la MSA Auvergne

La MSA s'adresse à toutes les personnes relevant du régime agricole et leur famille, tandis que la CAF est destinée aux familles en général.

- Versent les prestations familiales,
- Assurent un soutien aux familles lors de difficultés spécifiques,
- Financent les équipements petite enfance, enfance, jeunesse et familles.




La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

La Région

- Est l'autorité organisatrice des transports du territoire et notamment cars scolaires.
- Construit et entretient les lycées et établissements d'enseignement agricole.
- Finance l'Environnement Numérique de Travail (ENT) utilisé par les enseignants, élèves, parents.
- Finance des formations pour des publics très larges : lycéens, étudiants ou en recherche d'emploi (ex : bourses de formations santé-social).

POUR LES ENFANTS DE 0 À 3 ANS

Devenir parent
Définir ses besoins de garde
Trouver un mode de garde
Partager des moments
avec bébé

SUIVI DE GROSSESSE ET ARRIVÉE DE BÉBÉ



Démarches pendant la grossesse

Pensez à déclarer votre grossesse à la CPAM, Caf, MSA et autres organismes (mutuelle, employeur...) pour actualiser, recalculer ou demander de nouveaux droits.

- **Les prestations familiales** 📖 Page 42
- **Les modes de garde** : commencez à réfléchir au mode de garde souhaité assez rapidement 📖 Page 13 à 15

Suivi de grossesse

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- **Le centre Périnatal de Proximité**
Ce centre permet un suivi obstétrical (femmes enceintes), gynécologique et pédiatrique.

📍 25, avenue Fernand Talandier
(dans les locaux du CHU)
Mauriac

📞 04 71 67 48 20

🖱️ ch-mauriac.fr/service/le-centre-perinatal-de-proximite

Le centre fait parti du Réseau de Santé en Périnatalité d'Auvergne

🖱️ auvergne-perinat.org

- **Le service Prévention Parentalité Accueil Petite Enfance (PPAPE)**

📖 Contact et infos page 9 (ci-contre)



Les maternités à proximité

- **Maternité du centre hospitalier Henri Mondor à Aurillac**

📍 50, avenue de la République
Aurillac Cedex

📞 04 71 46 56 56

🖱️ ch-aurillac.fr/service/gynecologie-obstetrique-maternite

- **Maternité du centre hospitalier de Saint-Flour**

📍 Avenue Docteur Mallet - Saint-Flour

📞 04 71 60 64 64

🖱️ ch-stflour.fr/service/gynecologie-obstetrique

- **Centre hospitalier d'Ussel**

📍 2, Avenue du Docteur Roulet - Ussel

📞 05 55 96 40 17

🖱️ ch-ussel.fr/patients-et-visiteurs/poles-et-services/gynecologie-et-obstetrique

PPAPE : service Prévention Parentalité Accueil Petite Enfance (ex Protection Maternelle et Infantile)

Le PPAPE est le service public qui peut vous accompagner pour votre suivi de grossesse, préparation à la naissance, et après la naissance. Des accompagnements peuvent aussi se faire à domicile selon les situations.

- **Consultations du suivi de grossesse.**
- **Consultations prénatales :** entretien prénatal précoce, préparation à la naissance, accompagnement individualisé à domicile si besoin, surveillance des grossesses (sur demande du médecin).
- **Consultations médicales de prévention :** gratuites, sur rendez-vous, assurées par un médecin et une infirmière-puéricultrice. Votre enfant y sera pesé, mesuré et examiné. Vous pourrez recevoir des conseils sur les soins, l'allaitement, l'alimentation, le sommeil, le développement et l'équilibre global de votre enfant. Votre enfant pourra y être vacciné.
- **Consultations de puériculture :** gratuites, assurées par une infirmière-puéricultrice. Votre enfant y sera pesé et mesuré. Vous pourrez parler de votre enfant et recevoir des conseils sur les soins, l'allaitement, l'alimentation, le sommeil, le développement, l'équilibre global de votre enfant et les différents modes de garde.
- **Ateliers parentalité :** les puéricultrices et sage-femmes vous proposent chaque mois des ateliers thématiques : allaitement maternel, portage, massage.

BON À SAVOIR









Le suivi médical du bébé peut être réalisé par un **médecin généraliste** ou un **pédiatre**. Retrouvez l'annuaire des professionnels de santé en ligne :

 annuaire.sante.ameli.fr



 Espace Georges Pompidou
1, rue Alexandre Pinard
Aurillac
 04 71 46 20 47

→ Permanences :

-  1 Mairie d'Ydes
10, place Georges Pompidou
Ydes
 04 71 68 37 40
-  2 Maison de la solidarité départementale
28 rue d'Enchalade
Mauriac
 04 71 68 37 40
-  3 Maison de santé
Route de Bort
Condat
 04 71 68 37 40
-  4 Antenne de la solidarité départementale
Rue Marguerite Meynial
Riom-ès-Montagnes
 04 71 68 37 40



Trouver les bonnes informations pour faire ses choix

Allaitement, portage, bobos, alimentation, de nombreux professionnels sont à votre écoute pour répondre à vos questions : pharmacies, médecins, associations, conseillers privés...

Sur Internet, de nombreuses réponses et avis sont disponibles. Rendez-vous en priorité sur les sites officiels :

👉 monenfant.fr

👉 1000-premiers-jours.fr

Des questionnements sur le développement de bébé ?

📖 Lire les rubriques :

« Santé Psychologique » Pages 46-47

« Difficultés d'apprentissage, handicap, développement et besoins spécifiques de l'enfant » Pages 48-49

BON À SAVOIR

La médiathèque départementale du Cantal offre à chaque enfant né sur le territoire un livre pour sa naissance.

Vous recevrez un coupon pour le retirer dans la médiathèque du territoire la plus proche. Si vous ne l'avez pas reçu, n'hésitez pas à contacter la médiathèque départementale ou en parler à votre médiathécaire de proximité.

DÉFINIR SES BESOINS DE GARDE

Avant de choisir le ou les modes de garde pour son enfant, il faut se poser de nombreuses questions et prendre le temps de la réflexion. Il appartient à chaque famille de faire un choix selon ses envies et besoins.

Est-ce que je souhaite faire garder mon enfant ?

Est-ce que je prends un congé parental ? Un temps partiel ?

Est-ce que je souhaite un accueil collectif ou individuel ?


Ai-je des horaires de travail décalés ?


C'est pourquoi le Relais Petite Enfance accompagne les futurs parents à définir leurs besoins réels et leurs envies de garde, puis oriente vers les bons professionnel(le)s en fonction de la situation de chaque famille et des places disponibles.



**Relais
Petite Enfance**
SUMÈNE ARTENSE

Relais Petite Enfance Sumène Artense

 Pôle Enfance jeunesse
Sumène Artense
14, rue Blaise Pascal
Ydes

 06 13 19 96 61

 @rpe@sumene-artense.com

 EnfanceJeunesseSumeneArtense

Le Relais Petite Enfance Sumène Artense est un « guichet unique Petite Enfance ». Il a été conçu pour simplifier le parcours des familles et permet :

- D'obtenir des informations claires et actualisées sur les modes d'accueil existants sur le territoire,
- D'être orienté et conseillé en fonction de sa situation familiale, professionnelle et géographique,
- D'être accompagné dans les démarches.

Le dispositif s'appuie sur la plateforme **monenfant.fr**, où il est possible de déposer une demande de mode de garde en ligne.


BON À SAVOIR

Conseils et services en ligne concernant les modes de garde :

 monenfant.fr

Le congé maternité

La durée du congé maternité est fixée par la loi. Elle comprend le congé prénatal et postnatal, et peut être adaptée à votre situation familiale, au déroulement de votre grossesse et aux conditions de naissance de votre enfant. Le congé maternité vous permet de vous reposer avant l'accouchement et après la naissance.


 ameli.fr/cantal/assure/droits-demarches/famille

Le congé paternité

Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant est un droit ouvert à l'occasion de la naissance d'un enfant.

- 25 jours maximum pour la naissance d'un enfant,
- 32 jours maximum pour une naissance multiple.

Que vous soyez salarié, agriculteur, indépendant, vous avez le droit au congé paternité. Renseignez-vous après de la CPAM ou de la MSA.

 ameli.fr/cantal/assure/droits-demarches/famille

Congé parental (PreParE)

Vous choisissez de réduire ou d'arrêter de travailler pour garder votre enfant. S'il a moins de 3 ans, ou moins de 20 ans s'il est adopté, vous pouvez peut-être bénéficier de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE).

Pour y prétendre, vous devez avoir cotisé au moins 2 ans sur une période qui varie selon votre nombre d'enfants. Le montant de cette indemnité dépend de votre réduction de temps de travail.

Selon votre nombre d'enfants, elle est versée de 6 mois à 48 mois.

Si vous avez 2 enfants à charge et que l'inscription à l'école maternelle ou en crèche a été refusée, le versement peut se poursuivre jusqu'à la rentrée scolaire suivant le 3^e anniversaire de votre enfant, c'est la PreParE prolongée.

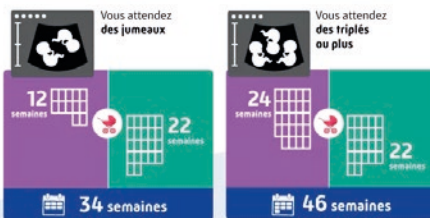
Enfin, si vous avez 3 enfants à charge et que vous avez totalement arrêté de travailler pour vous occuper d'eux, vous pouvez opter pour des versements plus importants sur une période plus courte, il s'agit alors de la PreParE majorée.




 caf.fr

Grossesse simple



Grossesse multiple



-  Durée du congé prénatal
-  Durée du congé postnatal
-  Durée totale

Congé supplémentaire de naissance

Le congé supplémentaire de naissance est un nouveau congé indemnisé, créé en 2026. Il est de deux mois, fractionnable en deux périodes. Il s'ajoute aux congés existants (congé de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou congé d'adoption) et ne les remplace pas. La demande se fait auprès de la CPAM. Ce nouveau congé n'a pas vocation à

se substituer aux congés existants : il s'ajoute aux dispositifs actuels indemnisés par l'Assurance Maladie. Il s'adresse à l'ensemble des parents actifs remplissant les conditions d'ouverture de droits à la suite d'une naissance ou de l'accueil d'un enfant. Le congé doit être pris dans les 9 mois suivant la naissance ou l'arrivée de l'enfant.

 caf.fr



TROUVER UN MODE DE GARDE

Plusieurs modes de garde permettent d'accueillir votre enfant :

- **au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le)**, agréé(e) par la Prévention Parentalité Accueil Petite Enfance (anciennement PMI). Selon les agréments, il/elle peut garder jusqu'à 4 enfants en même temps et peut suivre le rythme particulier de chacun des enfants accueillis.
- **en MAM : Maison d'assistant(e)s maternel(le)s**. Les assistan(te)s maternel(le)s peuvent aussi travailler en dehors de leur domicile. Cette structure leur permet de travailler avec d'autres collègues dans un lieu partagé ou bien seul(e) mais en dehors de leur domicile. Ces professionnel(le)s sont employé(e)s par les parents des enfants accueillis.
- **à votre domicile par une garde à domicile**. L'enfant est gardé chez vous par une personne salariée, directement ou via un organisme agréé. L'enfant reste dans son environnement et les horaires sont adaptés aux besoins de la famille.
- **en accueil collectif (crèche, micro-crèche, ...)**.

Dans tous les cas, les familles peuvent bénéficier d'une aide de la Caf appelée Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG).

 Lire page suivante.

L'ACCUEIL INDIVIDUEL

Bien comprendre son rôle de parent-employeur

Vous devenez employeur de l'assistant(e) maternel(le) ou de la garde à domicile en étant signataire d'un contrat, basé sur la convention collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile. L'accueil proposé est personnalisé selon les besoins propres, convenus entre l'employeur et l'employé. Pour encadrer la garde de votre enfant, quelle que soit la durée et la nature, il est indispensable d'établir un contrat. Le Relais Petite Enfance est là pour vous accompagner.

Liste des modes de garde

 monenfant.fr

Et auprès du Relais Petite Enfance Sumène Artense :

 06 13 19 96 61

 rpe@sumene-artense.com



L'ACCUEIL COLLECTIF

Sur le territoire, un accueil collectif est proposé par la micro-crèche « Les p't'Ydes chérubins ».

L'équipe de 4 professionnelles de la petite enfance accueille jusqu'à 12 enfants simultanément.

La micro-crèche ne bénéficie pas du financement de la Caf. Dans ce cas, ce sont les familles qui peuvent bénéficier de l'allocation appelée Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG).

Grâce au conventionnement avec la Caf, la direction de la micro-crèche gère la déclaration URSSAF à la place des familles qui n'ont plus qu'à payer la facture mensuelle.

Micro-crèche les P't Ydes Chérubins

 Rue des écoles
Ydes

 04 43 05 18 79

 d.dupont@les-cherubins.com

 ydes-15210.les-cherubins-creches.com


AIDES FINANCIÈRES

Le Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG)

Le CMG est versé par la Caf ou la Msa pour couvrir une partie de vos frais de garde. Il existe deux simulateurs pour estimer vos aides en fonction du mode d'accueil choisi :

- **Le CMG emploi direct** est versé si votre enfant est accueilli chez un(e) assistant(e) maternel(le) ou chez vous dans le cadre d'une garde d'enfant à domicile que vous employez directement. Vous déclarez chaque mois le coût de la garde sur le site de l'Urssaf, qui calcule le montant de la rémunération et des charges couvertes par le CMG.
- **Le CMG structure** est versé si vous avez recours à une structure agréée (association ou entreprise de garde d'enfant à domicile, crèche familiale ou micro-crèche).

Votre simulation de mode de garde :

 www.urssaf.fr/accueil/outils-documentation/simulateurs/calculer-reste-a-charge-cmg-pe.html

Bénéficiaire d'un avantage fiscal


L'avantage fiscal prend la forme d'un crédit d'impôt qui correspond à 50 % des dépenses réalisées dans l'année (restant à charges après déduction pour les parents bénéficiant du CMG) pour l'emploi d'un salarié à domicile, d'un assistant maternel ou d'une garde d'enfants. Les dépenses comprennent l'ensemble des salaires nets payés et des cotisations sociales prélevées.


Les Chèques Emploi Service Universel (CESU)


Les CESU fonctionnent pour toutes sortes de gardes et de services à domicile et offrent des avantages non négligeables pour le parent employeur (avantages fiscaux) et pour la garde à domicile (protection sociale, droits sociaux).

 cesu.urssaf.fr

Les agents de l'Espace France services Sumène Artense à Ydes peuvent vous aider si vous rencontrez des difficultés dans vos démarches administratives :

 4, rue du Dr Basset | Ydes

 04 71 40 87 31

 msap@sumene-artense.com



PARTAGER DES MOMENTS AVEC BÉBÉ

Relais
Petite Enfance
SUMÈNE ARTENSE

Ateliers du Relais Petite Enfance Sumène Artense

Les ateliers d'éveil sont gratuits pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leur assistant(e) maternel(le), de leur parent ou référent.

L'animatrice aménage un espace sécurisé et sécurisant avec du matériel adapté pour permettre aux enfants d'explorer leur environnement en toute sérénité. C'est aussi un temps de rencontre des autres, enfants et adultes autour de découvertes sensorielles.

Les ateliers se déroulent chaque semaine en dehors des vacances scolaires.

Les ateliers sont itinérants :

- le lundi à Saignes, de 10h30 à 12h à la salle du camping,
- le mardi à Vebret, de 10h à 11h30 à la salle des fêtes,
- le jeudi à Ydes, de 10h à 11h30 au Pôle enfance jeunesse,
- le vendredi à Lanobre, de 10h à 11h30 à la salle des Peupliers.

Pour participer, il suffit de s'inscrire par SMS ou par mail (dans la limite des places disponibles) :

📞 06 79 61 05 59

✉️ animations@sumene-artense.com

🖱️ sumene-artense.com



Les médiathèques

Les médiathèques et bibliothèques de Sumène Artense possèdent un espace où vous trouverez des livres adaptés à tous les âges à emprunter ou à lire sur place ! Un rayon ludothèque est disponible aux médiathèques de Lanobre, Ydes et Champs-sur-Tarentaine-Marchal.

📖 Lire P.25 « Réseau des médiathèques »

Des spectacles

La saison culturelle Sumène Artense intègre des spectacles de qualité pour les 0-6 ans et se clôture au début de l'été par le festival C'mouvoir où des ateliers et espaces leurs sont dédiés. L'occasion de partager de bons moments avec son enfant !

📖 Lire P.24 « Saison culturelle »

Le centre d'art mille formes

Centre d'initiation à l'art pour les 0-6 ans, entrée gratuite. Espace ouvert du mercredi au dimanche de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h.

📍 23, rue Fontgèvie
Clermont-Ferrand

🖱️ milleformes.fr



POUR LES ENFANTS DE 3 À 11 ANS

Aller à l'école • S'amuser et se
faire des copains • En dehors
de l'accueil de loisirs



DE 0 À 3 ANS

DE 3 À 11 ANS

DE 11 À 25 ANS

TOUTES LES FAMILLES

S'INSCRIRE

Inscription gratuite en mairie

Vous devez inscrire votre enfant au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire. Les inscriptions débutent en général au mois de mars, mais certaines communes débutent les inscriptions dès le 1^{er} trimestre de l'année précédant la rentrée.

Renseignez-vous auprès de votre mairie suffisamment tôt (ou de la mairie d'accueil en cas de scolarisation en dehors de la commune de résidence).

Vous devrez fournir les documents suivants :

- Document justifiant de votre identité et de celle de votre enfant (livret de famille, carte d'identité, passeport, copie d'extrait d'acte de naissance ou attestation sur l'honneur).
- Justificatif récent de domicile. Vous pouvez fournir une attestation sur l'honneur.
- Photocopie des vaccins à jours.

BON À SAVOIR

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants, à partir de 3 ans et jusqu'à l'âge de 16 ans révolus. Si vous ne respectez pas cette obligation, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €. Vous n'êtes pas concerné par cette sanction si votre enfant reçoit une instruction dans la famille et que vous avez reçu une autorisation de la part du Directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN).



Ateliers passerelle

Le Relais Petite Enfance Sumène Artense propose aux enfants encore non scolarisés un temps de découverte autour de jeux, comme un parcours de motricité, ou des jeux d'eau, au sein de certaines écoles et avec les institutrices et institutrices (ateliers prévus en fonction du nombre d'enfants faisant leur rentrée dans l'école concernée).

Ce temps permet aux enfants ainsi qu'à leurs parents de découvrir l'école et l'équipe éducative dans un contexte détendu et collectif. Les parents peuvent aussi contacter l'équipe éducative pour découvrir seul avec leur enfant sa future classe.

Relais Petite Enfance Sumène Artense

📍 Pôle Enfance jeunesse
14, rue Blaise Pascal - Ydes

📞 06 13 19 96 61

✉️ rpe@sumene-artense.com

La cantine et la garderie

Les inscriptions pour la cantine et la garderie se font également auprès de la mairie où est située l'école où est inscrit votre enfant.

Vaccination

Votre enfant doit être vacciné (sauf contre-indication médicale reconnue) pour pouvoir être admis, en crèche, à l'école, en garderie, en colonie de vacances ou toute autre collectivité d'enfants.

LE TRANSPORT SCOLAIRE



C'est la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui est l'organisateur principal du transport scolaire. Les inscriptions se font tout au long de l'année sur une plateforme de la Région. Il est nécessaire de créer un compte famille en cliquant sur le lien « Je crée un compte » qui se trouve sous le bouton « Connexion » lorsque c'est une première visite ou inscription.



laregionvoustransporte.fr/departements/transports-scolaires-du-cantal



Service transports scolaires Sumène Artense communauté

Sumène Artense communauté est gestionnaire de proximité des transports scolaires. Son service permet de relayer les questions soulevées au niveau local auprès de la Région et peut intervenir en cas de difficultés rencontrées.

Le transport scolaire pour les enfants du primaire est gratuit en Région Auvergne-Rhône-Alpes. Pour les collégiens utilisant le transport, Sumène Artense communauté aide financièrement les familles. Celles-ci sont facturées 130 € en 2026 par la Région pour le service de transport scolaire, Sumène Artense communauté reverse 110 € aux familles utilisant ce service.

Envoyer son RIB pour bénéficier du remboursement de 110 € en précisant le nom du ou des collégiens concernés :



04 71 40 62 66 - 06 76 75 55 52



transportscolaire@sumene-artense.com



sumene-artense.com

BON À SAVOIR

Abonnement Scolaire + Mobilité Région

L'abonnement transport Région : offre Scolaire + Mobilité Région comprend :

- Les trajets scolaires.
- Les voyages gratuits et illimités pendant 1 an (jusqu'au 31 août 2027) sur les lignes de la Région vous transporte : cars Région Cantal, cars Région express et TER Auvergne-Rhône-Alpes (trains et cars) circulant sur le territoire.



GÉRER LES DIFFICULTÉS À L'ÉCOLE

Prendre rendez-vous avec l'établissement scolaire

Difficulté à suivre en classe, à apprendre, difficulté d'investissement scolaire ou rapport conflictuel à l'école... Si vous estimez qu'une adaptation est nécessaire à la scolarisation de votre enfant, des solutions existent selon les capacités et besoins de votre enfant : aménagements, classes spécifiques, établissements spécialisés.

En premier lieu, prenez rendez-vous avec la directrice ou le directeur de l'établissement scolaire et son enseignant(e). L'intervention d'un ou d'une psychologue scolaire et la tenue d'une rencontre avec une équipe éducative sont possibles pour mettre en place des solutions concrètes.

 Lire Page 50



Pôle d'appui à la scolarité (P.A.S.)

L'Éducation nationale, en partenariat avec l'ADSEA 15, propose aux familles et aux établissements un service d'appui à la scolarité pour les enfants rencontrant des difficultés scolaires. Ses missions sont :


- Pédagogiques : aménagements et matériel adapté.
- Éducatives : accompagnement parental, temps d'observation en classe, actions éducatives, aide aux démarches MDPH.
- Paramédicales : évaluations des capacités et des besoins de l'enfant par des professionnels.

P.A.S de Murat

 06 20 50 11 66 Enseignante Spécialisée
07 43 40 28 24 Éducatrice Spécialisée

 pas-murat.15@ac-clermont.fr

Harcèlement scolaire

 **3020** : signaler une situation de harcèlement

 **3018** : pour le cyberharcèlement

Service gratuit, anonyme et disponible 24h/24, 7j/7 (week-ends et vacances inclus).

Des professionnels formés (psychologues, éducateurs, travailleurs sociaux) :

- assurent écoute et soutien, et orientent selon la situation,
- donnent des conseils pratiques pour faire face au harcèlement,
- donnent le contact d'un référent dans l'établissement scolaire (enseignant, conseiller-ère principal d'éducation, médecin scolaire),
- orientent vers des structures spécialisées (ex. : associations, services de protection de l'enfance).

Un suivi ou un rappel est possible si besoin. Ce service complète les démarches auprès de l'établissement ou des autorités.

S'AMUSER & SE FAIRE DES COPAINS

ACCUEIL DE LOISIRS SUMÈNE ARTENSE



Le programme

L'accueil de loisirs Sumène Artense a été pensé pour répondre aux besoins des familles pour accueillir les enfants de 3 à 11 ans pendant les vacances scolaires. Le programme d'activités est varié (sorties, activités manuelles et sportives, journée avec les ados, etc.).



Un lieu d'accueil adapté et transport gratuit

L'accueil de loisirs se déroule au sein du Pôle enfance jeunesse à Ydes. Il accueille tous les services liés à l'enfance et à la jeunesse. Un service de transport gratuit (sur inscription) est proposé aux familles depuis et vers les communes de Champagnac (bourg et Bois-de-Lempre), Madic, Lanobre, Saignes, Vebret, Champs-sur-T.-M. (commune qui possède également un point d'accueil ouvert de 7h15 à 8h45 et de 17h30 à 18h30).

Inscriptions

Il est possible d'inscrire son enfant à la journée ou à la demi-journée. Il est nécessaire d'inscrire son enfant auprès de la directrice de l'accueil de loisirs (dossier d'inscription et fiche d'inscription aux activités à remplir). Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial.



Accueil de loisirs Sumène Artense

06 76 93 19 97
04 71 40 62 66

✉ alsh@sumene-artense.com

🖱️ Télécharger le programme et le dossier d'inscription :
sumene-artense.com

📘 [EnfanceJeunesseSumeneArtense](https://www.facebook.com/EnfanceJeunesseSumeneArtense)

EN DEHORS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Liste des associations

De nombreux acteurs du territoire proposent des activités extrascolaires sportives, culturelles et de loisirs tout au long de l'année pour les enfants et les jeunes (sport, musique, activités de pleine nature...). Pour découvrir les propositions présentes sur le territoire de Sumène Artense et à proximité, vous pouvez consulter la carte interactive en ligne.

Cette carte est en construction et la liste est non exhaustive. Si d'autres acteurs souhaitent apparaître contactez-nous :

📞 06 13 19 96 61

✉ rpe@sumene-artense.com



Consultez la carte interactive en scannant ce QR code ou sur sumene-artense.com



Chéquier Pass cantal

Le Conseil départemental du Cantal propose un chéquier activités : pour 8 € vous disposez de 100 € sous forme de chèques à utiliser pour faire du sport, assister à des concerts, aller au cinéma, faire une pratique culturelle...

✦ Commander son chéquier en ligne : cantal.fr/chequier-activites-passcantal



Piste Verte

Un espace sécurisé et plat de 18 km pour faire du vélo, de la trottinette, du roller, du skate, ... Accès depuis les communes de Vebret, Ydes, et Bassignac. La Piste Verte accueille aussi tous les ans une exposition à ciel ouvert à Verchalles (Vebret), près du Pôle location (à Ydes) et à Parensol (Bassignac).

📍 **Pôle location**
4, rue du Château
Saignes

☎ 06 86 61 94 13
04 71 78 76 33

✉ info@tourisme-sumene-artense.com

🌐 <https://tourisme-sumene-artense.com>



Bike park

De nombreux aménagements se trouvent près du lac du Bois de Lempre, avec plusieurs aires de pique-nique et borne réparation vélo :

- Des parcours ponctués de modules bois pour une pratique ludique et technique du VTT, pour tous les niveaux.
- Un parcours trial permet aussi d'apprendre à se déplacer sans poser le pied à terre, en contrôlant la roue avant et arrière, les sauts et les appuis.
- Deux pistes descente VTT dans les bois avec virages relevés.
- Un pumptrack est en cours de construction sur le site. Le principe ? En vélo, trottinette, roller ou skate : il s'agit de se déplacer sur un parcours en boucle composé de bosses et de virages relevés, en utilisant les mouvements du corps, en « pompant ».

📍 1, Chamblève
Champagnac

☎ 04 71 40 62 66

✉ contact@sumene-artense.com

🌐 sumene-artense.com



Nager

Le territoire de Sumène Artense compte 2 piscines municipales ouvertes l'été et 3 plages surveillées l'été.

Piscine de saignes

📍 Cité Bellevue

☎ 04 71 40 62 80

Piscine de Champs-sur-Tarentaine-Marchal

📍 Rue du Pont de
Lourseyre

☎ 04 71 78 70 71

Plage de Val

📍 Les Fontilles
Lanobre

☎ 04 71 40 31 75

Plage de la Siauve

📍 La Siauve
Lanobre

☎ 04 71 40 31 75

Plage de Lastiouilles et base nautique

📍 La Siauve
Lanobre

☎ 04 71 78 50 76



Saison culturelle Sumène Artense

De nombreux spectacles sont accueillis en Sumène Artense. Des spectacles à destination des enfants sont programmés chaque année. Le festival C'mouvoir clôture la saison culturelle avec des spectacles, jeux, ateliers, lectures et concerts spécialement pensés pour les enfants... un moment à ne pas manquer sur le territoire !

📞 06 77 12 80 68

✉️ contact@sumene-artense.com

🖱️ Télécharger le programme :
sumene-artense.com/decouvrir-se-divertir/culture/saison-culturelle/

NEWSLETTER

Pour recevoir des idées de sorties et ateliers, abonnez-vous à la newsletter du service culture de Sumène Artense communauté, sur simple demande par mail à :

✉️ communication@sumene-artense.com



Micro-Folie

La Micro-Folie Sumène Artense est un véritable musée numérique et interactif qui donne accès à plus de 4 000 oeuvres de musées et institutions culturelles nationales.



La Micro-Folie est itinérante sur toutes les communes de Sumène Artense et une médiatrice culturelle organise des événements spécifiques pour les enfants : "Les p'tites-folies" pour initier les 3 à 10 ans à une pratique artistique et leur faire découvrir des oeuvres célèbres.

📞 07 89 08 73 61
04 71 40 62 66

✉️ culture1@sumene-artense.com

🖱️ Programme en ligne :
sumene-artense.com



Cinéma d'Ydes

Séances le samedi soir et pendant les vacances scolaires.

📍 11, rue du 11 novembre
Ydes

📞 04 71 68 14 40

🖱️ cinofil.com/cinema/cine-vox-ydes



Réseau des médiathèques Sumène Artense

Pour emprunter des livres, des jeux mais aussi participer à des ateliers, animations, lectures, projections, ...

Relais lecture de Champagnac

📍 11, place des Tilleuls
☎ 04 71 69 61 55
✉ @contact@champagnac.fr

Médiathèque Léon Gerbe à Champs-sur-T.-Marchal

📍 12 bis, place de la Fontaine
☎ 04 71 78 79 84
✉ @bibliotheque.champs@wanadoo.fr

Médiathèque de Lanobre

📍 115, Rue G. Pompidou
☎ 04 71 40 31 25
✉ @mediatheque-lanobre@orange.fr

Relais lecture de Saignes

📍 8, rue du lavoir
☎ 04 71 40 50 54

Médiathèque d'Ydes

📍 11, rue du Dr Basset
☎ 04 71 40 84 87
✉ @mediatheque@ydes.fr

Ressources numériques

Le Conseil départemental du Cantal propose un accès gratuit à une plateforme de ressources numériques en ligne aux personnes inscrites dans l'une des médiathèques du Cantal. Depuis votre ordinateur, smartphone ou tablette accédez à :

- **la Médiathèque numérique** : plus de 9 000 films et documentaires variés pour tous les âges.
- **Cafeyn** : plus de 2 000 magazines de presse (Science & vie junior, Petit quotidien, Abricot, Histoires vraies, Je lis déjà, Picsou magazine, Parents, Vies de famille, ...).
- **Philharmonie de Paris** : concerts, portraits de musiciens, ... dans tous les styles : musiques du monde, classique, contemporaine, jazz, pop, rock, électro, chanson...

🗨 Infos auprès de votre médiathèque

🖱 culture.cantal.fr




École de musique du Haut Cantal

S'initier à la musique lors de cours individuels et collectifs de musique et de chant. Sumène Artense communauté participe financièrement aux inscriptions des élèves (à hauteur de 635 € de leurs frais d'inscription) et a réhabilité un bâtiment à Saignes pour y accueillir les élèves.

📍 4, rue du Château Saignes
☎ 06 09 79 35 46
✉ @ecoledemusique.duhautcantal@orange.fr
🖱 emhc.fr

BON À SAVOIR

Un enseignant dumiste (diplôme universitaire de musicien intervenant) intervient dans les écoles du territoire. Sumène Artense communauté finance 7 heures d'enseignement musical par classe et sur le temps scolaire.



POUR LES ENFANTS DE 11 À 25 ANS

Se divertir, réaliser des projets
• Au collège • S'orienter, se
former, travailler • Prendre son
envol • Prendre soin de soi

FAITES LE PLEIN D'AVANTAGES



Chéquier Pass cantal

Le Conseil départemental du Cantal propose un chéquier activités : pour 8 € vous disposez de 100 € sous forme de chèques à utiliser pour faire du sport, assister à des concerts, aller au cinéma, faire une pratique culturelle...

👉 Commander son chéquier en ligne : cantal.fr/chequier-activites-passcantal



PASS' Région jeunes

Pour les lycéens, apprentis, ... : des avantages sur les manuels scolaires, premier équipement professionnel, livres, places de cinéma à 1 €, spectacles, accès musées et expositions, aide au permis de conduire, etc.

👉 auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes



Pass'sport

Aide financière pour les jeunes éligibles pour couvrir tout ou partie des frais d'inscription dans un club, association sportive ou salle de sport partenaire.

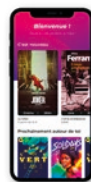
👉 pass.sports.gouv.fr/



Pass Culture

Le pass Culture est un crédit proposée par le gouvernement : 50 € à 17 ans, 150 € à 18 ans (avec un bonus selon conditions de ressources / handicap).

👉 pass.culture.fr



Pass colo

Le Pass Colo est un dispositif de l'État pour aider les familles à financer un séjour en colonie de vacances (pour leur enfant qui a 11 ans dans l'année, report possible sur l'année des 12 ans). Ce dispositif bénéficie aux familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 1 500 €, soit environ 80 % des familles.

👉 Séjours éligibles : jeunes.gouv.fr | Aides : caf.fr



PÔLE ADOS SUMÈNE ARTENSE



Animations ados

Le Pôle ados de Sumène Artense communauté organise toute l'année durant les vacances scolaires des activités et sorties pour les 11-17 ans. Sorties à Clermont-Ferrand, stages de danse, journée jeux vidéo, initiations, séjours en montagne, sorties nature, sportives ou culturelles... le programme est souvent très varié !

Les animations ados permettent aux jeunes de se retrouver autour d'une activité où ils développent aussi leur esprit d'initiative, leur sens de l'investissement et de l'apprentissage du vivre ensemble.

Les activités sont proposées par une équipe d'encadrement qualifiée et expérimentée, à des tarifs attractifs pour les familles (entre 5 € et 15 € la journée).



Pôle ados Sumène Artense

📍 14, rue Blaise Pascal
Ydes

📞 06 08 04 55 77
04 71 40 62 66

✉️ @jeunesse@sumene-artense.com

🖱️ Télécharger le programme et le dossier d'inscription :
sumene-artense.com/vivre-habiter/pole-enfance-jeunesse/animations-ados-12-17-ans

📘 EnfanceJeunesseSumeneArtense

ACTEURS DANS DES PROJETS QUI ONT DU SENS



Les jeunes : acteurs de leurs projets

Les jeunes peuvent avoir envie de creuser une idée professionnelle, de créer un évènement, de préparer un voyage ou de réaliser une idée folle... Le responsable du Pôle ados Sumène Artense peut accompagner les jeunes à la construction de tout projet jeunesse, il saura les aider pour leurs recherches d'outils et de financements (bourses, aides locales...).

En 2023, un séjour à Brest (organisation, choix des activités, etc.) a été monté par les jeunes. En 2024 le projet « Du Cantal au Népal » a pu être réalisé, réunissant 10 jeunes du territoire pour un trek humanitaire au Népal...

Intégrer la Junior Association Sumène Artense : c'est possible !

La Junior Association Sumène Artense rassemble et accompagne les projets portés par les jeunes du territoire. Véritable espace d'initiative, elle permet de donner vie à des idées variées, dans un cadre structuré et sécurisant.

Aujourd'hui, plusieurs projets y sont déjà développés : Auver' Bike, Shoes'Up, le nouveau club radio Studio Gorille, ainsi que des actions autour des LEGO. Cette diversité illustre l'engagement des jeunes impliqués.

Pour les jeunes qui ont une idée, une envie, un projet, rejoindre la Junior Association c'est l'opportunité pour eux de travailler en équipe, gérer un budget et un compte bancaire, structurer et concrétiser un projet, bénéficier d'un accompagnement adapté et évoluer dans un cadre juridique reconnu.

Le pôle ados guide les jeunes à chaque étape et pour transformer leurs idées en réalisations concrètes.



JUNIOR
ASSOCIATION
SUMÈNE ARTENSE

ASSOCIATION
Junior
Réseau National des Juniors Associations

Pôle ados Sumène Artense

📞 06 08 04 55 77
04 71 40 62 66

✉️ @jeunesse@sumene-artense.com

🖱️ juniorassociation.org
sumene-artense.com



Les actions citoyennes

« Action citoyenne » est un dispositif mis en œuvre par le Pôle ados de Sumène Artense communauté. Les actions citoyennes ont lieu certains mercredis après-midi en période scolaire. L'objectif est de permettre aux jeunes du territoire de s'impliquer dans la vie locale.

En contrepartie, Sumène Artense communauté s'engage à reverser à l'adolescent un chèque de 5 € par action effectuée sous forme de Chèque Kdo Cantal (valable chez plus de 550 commerçants, artisans, restaurateurs, ...).

Exemples d'actions citoyennes réalisées : entretien de sites d'escalade et de parcours d'orientation, ramassage de déchets sur la Piste Verte, réalisation de panneaux et de décorations pour le festival C'mouvoir, ...



L'école des sports de montagne

En 2025, Sumène Artense communauté et l'association Montagne et Pleine Nature renforcent leur partenariat en lançant une École des sports de montagne. Ce dispositif invite les jeunes à découvrir, tout au long de l'année, des activités de pleine nature (randonnée, escalade, ski de fond, alpinisme, etc.) encadrées par des professionnels qualifiés. Les participants apprennent à connaître la montagne, à la respecter et à y évoluer en toute sécurité.

Les sorties ont lieu certains mercredis après-midi et samedis hors vacances scolaires.

Tous en piste !



Chaque année, le Pôle ados et la junior association Auver'bike organisent l'événement « Tous en piste » : une journée qui met à l'honneur la pratique du vélo sous toutes ses formes et s'adresse à tous les publics. Les fonds permettent aux jeunes de l'association de concrétiser un projet de séjour en vélo.

Pôle ados Sumène Artense

☎ 06 08 04 55 77
04 71 40 62 66

✉ @jeunesse@sumene-artense.com

🖱 Télécharger le programme et le dossier d'inscription : <https://www.sumene-artense.com/vivre-habiter/pole-enfance-jeunesse/animations-ados-12-17-ans/>

📘 EnfanceJeunesseSumeneArtense

AU COLLÈGE

Le collège Georges Brassens est l'unique collègue du territoire Sumène Artense. Les projets nombreux de l'établissement initient une ouverture d'esprit et un sens critique afin que les élèves bâtissent leur propre regard sur le monde.



Label 100 % Éducation Artistique et Culturelle

Sumène Artense communauté a obtenu le label 100% EAC (Éducation Artistique et Culturelle). C'est la garantie pour 100% des jeunes du territoire d'accéder à une éducation artistique et culturelle de qualité et diversifiée. Au collège, des actions culturelles et artistiques en temps scolaire sont organisées en lien avec les résidences d'artistes. Une convention de jumelage entre Sumène Artense communauté et le collège d'Ydes permet aux élèves de 6^e de bénéficier d'ateliers chaque vendredi après-midi (média, numérique, théâtre et danse). Des classes culturelles sont proposées en fin d'année, avec une restitution lors du festival C'mouvoir.



Atelier médias

Une fois par semaine, le responsable du Pôle ados Sumène Artense anime un atelier médias auprès des 6^e. Ils explorent les rouages de l'écriture, de l'enregistrement et du montage sonore. L'année se clôture par une semaine culturelle avec l'intervention de professionnels.



Club radio : Studio Gorille

Studio Gorille est un club radio animé par le Pôle ados Sumène Artense qui propose aux collégiens qui le souhaitent de s'exprimer, de partager leurs idées et de découvrir l'univers des médias et de la radio.



Atelier théâtre et danse

L'année scolaire se clôture par une semaine culturelle avec l'intervention de professionnels et une représentation devant le public du festival C'Mouvoir.



Atelier numérique

L'atelier numérique, animé par la médiatrice culturelle de Sumène Artense offre la possibilité aux collégiens de découvrir différents outils numériques pour créer des contenus artistiques (ex : stop motion).

TROUVER SA VOIE, SE FORMER

L'offre de formations dans le Cantal

Sumène Artense ne compte pas de lieu de formation, mais l'offre à l'échelle du Cantal est variée. Après le collège plusieurs possibilités : filière générale, technologique, professionnelle, formation par alternance. À proximité :

• Lycée public polyvalent de secteur :

📍 12, rue du collège
Site Marmontel - Mauriac

📞 04 71 68 05 33

• Lycée public polyvalent section enseignement professionnel :

📍 Avenue Raymond Cortat
Site Pampidou - Mauriac

📞 04 71 68 05 33

• Lycée professionnel Bort-Artense

📍 259, rue du Lycée
19110 Bort-les-Orgues

📞 05 55 46 16 30

• MFR CFA

📍 2, rue Alphonse Longayroux - Mauriac

📞 04 71 68 07 23

• Liste des établissements du Cantal :

👉 <https://www.ac-clermont.fr/ecoles-et-etablissements-du-cantal-122687>

Pensez aussi à participer aux portes ouvertes des lycées de janvier à mars.

Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

Dans le cadre de l'orientation scolaire :

- Aide à la définition du projet d'orientation scolaire,
- Accompagne à l'orientation et la recherche de formations,
- Met à disposition un ensemble de ressources disponibles en ligne.

📍 11, place de la paix
Cité Administrative - Aurillac

📞 04 89 65 67 20

✉ cio.aurillac@ac-clermont.fr

👉 ac-clermont.fr/centre-d-information-et-d-orientation-d-aurillac-124577

Centre institutionnel de bilan de compétences (CIBC)

Pour aider les jeunes, les accompagner, les guider dans leur évolution et/ou leur orientation professionnelle.

📍 France services Sumène Artense
4, rue du Dr Basset - Ydes

📞 04 71 48 09 83

👉 cibc-auvergne-rhone-alpes.fr/cibc-cantal/qui-sommes-nous

Mon statut change... Apprenti, stagiaire, étudiant... : les droits et démarches peuvent changer. Renseignements auprès de la CPAM et de la Caf ou de la MSA.



La Maison Des Adolescents du Cantal (MDA 15)

C'est un lieu d'écoute, d'information, de prévention, d'orientation et d'accompagnement dédié aux jeunes de 11 à 21 ans, à leurs parents et leur entourage. La MDA 15 est un espace gratuit et confidentiel. Elle propose un accompagnement, des actions de prévention sur les questions liées à l'adolescence : émotions, relations, mal-être, santé, scolarité, conduites à risques, vie familiale, anxiété ...

En cas de décrochage scolaire

Pour les moins de 16 ans


La scolarité est obligatoire jusqu'à 16 ans. En cas de décrochage scolaire, c'est l'établissement dans lequel est inscrit le jeune qui est chargé de trouver des solutions : accompagnement (psychologue, infirmière...), réorientation, projet personnalisé, dispositifs spécifiques... Prenez contact rapidement avec la direction de l'établissement.


Pour les plus de 16 ans



Depuis 2021, l'obligation de formation est étendue de 16 à 18 ans. Chaque jeune doit suivre un cursus scolaire, être inscrit dans une formation ou avoir un emploi.

Les Missions Locales accompagnent les jeunes pour :

- Aider les jeunes à définir leurs objectifs professionnels et les guider dans les étapes nécessaires pour y parvenir (par l'emploi direct ou formations adaptées).
- Une approche globale : les questions de logement, de santé et d'autres domaines vitaux sont traités parce qu'ils sont essentiels pour réussir dans la vie professionnelle.

 Mission locale Hautes Terres Nord Ouest Cantal
Rue du 8 mai - Mauriac
Ou sur à France services à Ydes (uniquement sur RDV)

 04 71 67 31 11

 @contact15200@missionlocale-stflourmauriac.fr
 missionlocale-stflourmauriac.fr/presentation/



BON À SAVOIR !

Le recensement citoyen est obligatoire dès 16 ans.

Cette formalité est indispensable pour avoir le droit de se présenter au baccalauréat, permis de conduire et tout concours ou examen public :



service-public.gouv.fr/particulier/actualites/A18650



Ou auprès de votre mairie



Passage Barbantelle - Aurillac
Et permanences sur Mauriac



04 71 45 62 14



Passer son BAFA

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur permet aux jeunes de plus de 16 ans d'encadrer de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents (centres de vacances, centres de loisirs).

📍 Association Murathènes
Domaine de Gravières
Lanobre

📞 06 43 95 45 71
04 71 40 36 43

✉️ emilie.a@murathenes.org

La FAL du Cantal, UFCV Auvergne, Cemea auvergne, sont d'autres organismes de formation pour passer le BAFA.

BAFA aide nationale

Cette aide est destinée à tout stagiaire, qu'il soit ressortissant du régime général de la sécurité sociale ou de tout autre régime. Elle concerne uniquement les stages d'approfondissement ou de qualification.

📍 Aide locale CAF : caf.fr/allocataires/caf-du-cantal/offre-de-service/vie-professionnelle/bafa/bafa-aide-locale

📍 Aide locale MSA : auvergne.msa.fr/lfp/web/msa-auvergne/les-aides-aux-formations-bafa-et-bafd

Faire un service civique et volontariat



- Pour les jeunes entre 16 et 25 ans (30 ans pour les jeunes porteurs de handicap)
- Permet de réaliser une mission d'intérêt général, entre 6 et 12 mois, en France ou à l'étranger, dans tout organisme à but non lucratif...
- Missions : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, urgence, mémoire et citoyenneté, aide humanitaire.
- Indemnisé à hauteur de 619,83 € mensuels (montant 2026)

📍 service-civique.gouv.fr

Il existe de nombreuses autres formes de volontariat rémunéré ou non : Service Volontaire Européen, volontariat associatif (ouvert aux plus de 25 ans), volontariat de solidarité internationale, ...



TROUVER UN EMPLOI



Les bilans de compétences peuvent être financés par le compte personnel de formation (CPF), l'employeur (via un plan de développement ou un congé de reclassement), ou à la charge du salarié hors temps de travail.

France Travail

Depuis le 1er janvier 2024, France Travail remplace Pôle emploi. L'organisme a principalement pour missions d'accompagner les personnes dans la recherche d'un emploi ou d'une formation, de collecter les offres des entreprises et de les mettre en relation avec les demandeurs. La création de France Travail s'accompagne de la création d'un réseau pour l'emploi qui rassemble les missions locales et Cap emploi, nouvel interlocuteur des travailleurs handicapés.

📍 14, bd A. Vermeuzouze
Mauriac

📞 Candidat : 3949
(numéro unique pour
joindre votre France Travail)

Accompagnement Individualisé des Jeunes (AIJ)

L'Accompagnement Individualisé des Jeunes (AIJ) est un dispositif de France Travail destiné aux jeunes de 16 à 30 ans (priorité aux moins de 26 ans) qui souhaitent retrouver rapidement un emploi durable. Il s'inscrit dans le cadre du plan #1jeune1solution et est cofinancé par l'Union européenne au titre du FSE+.



Centre de formation d'apprentis spécialisé Auvergne (CFAS)

Le CFAS accompagne les entreprises qui peinent à recruter sur des postes à premiers niveaux de qualification en utilisant les fondamentaux de la méthode IOD (Intervention sur les Offres et la Demande). Il œuvre pour rendre accessible l'apprentissage à tous (y compris en situation de handicap). Le CFAS met en relation l'employeur avec un candidat identifié, directement sur le lieu de travail, sans CV ou entretien « classique » de recrutement. Si cette rencontre aboutit sur un recrutement, l'employeur et le nouveau salarié sont accompagnés durant les premiers mois du contrat pour réussir l'intégration et sécuriser la relation.

📍 CFAS Auvergne
1 Av. des Cottages,
Clermont-Ferrand

✉️ contact@cfas-auvergne.com

📞 04 73 90 12 12



PRENDRE SON ENVOL

RÉALISER SES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



Voter

Rendez-vous dans la mairie de votre commune de résidence pour vous inscrire.

Déclarer ses impôts

C'est le moment de choisir entre faire sa déclaration seul(e) ou rester rattaché(e) aux parents.

S'affilier à la Sécurité sociale

Recevoir à 16 ans son numéro d'immatriculation personnel, créer son compte Ameli.

Recensement citoyen

Obligatoire dès 16 ans.



[service-public.gouv.fr/
particulier/actualites/A18650](https://service-public.gouv.fr/particulier/actualites/A18650)



Ou auprès de votre mairie

Besoin d'aide pour les démarches administratives ?



Espace France services
4, rue du Docteur Basset
Ydes



04 71 4 87 31



msap@sumene-rtense.com



SE LOGER



Habitat Jeunes Cantal

Le département du Cantal propose aux jeunes de 16 à 25 ans un hébergement temporaire adapté à leurs besoins (meublés, accessibles et proches des lieux de formation, d'emploi ou de stage). Un accompagnement personnalisé est également proposé pour favoriser l'autonomie et l'insertion sociale.



12, rue Agricul Perdiguier
Aurillac



74, avenue de la République
Saint-Flour



04 71 46 88 00



tivoli@popinns.org

PASSER SON PERMIS



Aides de la Région

Une aide de 150 euros, s'adresse à tous les jeunes âgés de 17 ans, en cours de formation au permis de conduire B au moment du dépôt de la demande et résidant en Auvergne-Rhône-Alpes.

La demande devra être déposée, uniquement en ligne, avant le 18^e anniversaire du jeune.

 auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-ma-formation-au-permis-de-conduire-b

L'aide est cumulable avec l'avantage permis de conduire B proposée par le Pass'Région jeunes. Pour cela, vous devez remplir l'une des conditions suivantes :

- 200 € après réalisation d'une mission d'engagement volontaire de 35 heures,
- ou 500 € après réalisation d'une mission d'engagement volontaire de 80 heures.

PARTIR EN VACANCES



ANCV : départ 18:25

Cette aide est destinée à soutenir les jeunes ayant entre 18 et 25 ans, qui souhaitent partir en vacances seul ou entre amis.

Le dispositif « Départ 18:25 » propose toute l'année un large choix de séjours adaptés aux envies et au budget des jeunes.

Consultez les tarifs avantageux sur :

 depart1825.com.


En supplément et sous condition de revenu ou de statut, ce dispositif peut être complété avec une aide financière de l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances).



Cantal'mouv AFAPCA

Auto-école « solidaire », Cantal'mouv propose des formations au permis de conduire adaptées aux personnes en situation ou menacées de précarité, en âge d'intégrer le marché du travail et rencontrant des difficultés freinant leur retour à l'emploi. Ce dispositif permet un accompagnement personnalisé au permis B. L'enseignant prend le temps nécessaire pour soutenir chaque bénéficiaire, avec un parcours pouvant aller jusqu'à deux ans afin de se présenter à l'examen dans les meilleures conditions.

 Immeuble de la Paix
16, place de la paix
Aurillac

 04 71 43 07 20

 cantalrouv.fr



À QUI S'ADRESSER ?



Les interlocuteurs généralistes

Le médecin généraliste :
porte d'entrée pour toutes les questions de santé

Infirmière scolaire

- Accueil individuel, discret
- Écoute, suivi sur toutes les problématiques de santé physique, sexuelle ou psychologique

 Dans chaque établissement scolaire

Addictions

Des professionnels sont à l'écoute des jeunes ou de leurs familles pour tout questionnement ou toute difficulté avec une conduite addictive (alcool, tabac, stupéfiant, écrans...).

 Lire Page 55

Écoute psychologique

En cas de tristesse, de mal-être, de signes de dépression ou de questionnements, des professionnels sont également à l'écoute des adolescents et des jeunes, dans un cadre bienveillant, gratuit et confidentiel.

 Lire Pages 46-47



La maison des ados

Lieu d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'orientation pour les jeunes de 11 à 21 ans, les parents et leur entourage ainsi que les professionnels travaillant avec les adolescents. La Maison des ados offre un espace confidentiel, gratuit et anonyme.

 Passage Barbantelle - Aurillac
Et permanences sur Mauriac

 04 71 45 62 14

Surpoids et obésité

Le dispositif Proxob accompagne gratuitement les familles dont un enfant ou un adolescent présente un excès de poids. À domicile et sur inscription toute l'année, des professionnels (diététicien·ne, spécialiste de la parentalité et enseignant·e en activité physique adaptée) proposent des ateliers personnalisés et ludiques pour améliorer l'alimentation, l'activité physique et les habitudes de vie. Un accompagnement pour prendre soin de sa santé en famille, à son rythme.

 07 69 55 79 49

 @proxob@chu-clermontferrand.fr

Vie sexuelle et affective, contraception, maladies sexuellement transmissibles

Centre de santé sexuelle

Permanences, consultations médicales et entretiens, assurés par une sage-femme, un médecin et/ou une conseillère conjugale et familiale, destinés aux adolescents et jeunes adultes concernant la vie du couple, la sexualité, la contraception, la vaccination, les maladies sexuellement transmissibles, l'interruption volontaire de grossesse, ...

Le mercredi de 14h à 17h sur rendez-vous.

📍 Maison de la solidarité départementale
Rue d'Enchalade - Mauriac
Consultations possibles sur Ydes et Riom-ès-Montagnes

☎ 04 71 68 37 40

Planning familial du Cantal

Les objectifs sont l'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation sur :

- la santé sexuelle et reproductive : contraception, dépistage et information sur les maladies sexuellement transmissibles Interruption Volontaire de Grossesse (IVG).
- la sexualité : difficultés sexuelles, accueil de toutes les formes de sexualités et d'identité de genre (intersexuel.le.s, trans-identitaires). Accueil sur place ou par téléphone. Gratuit et anonyme.

📍 Bâtiment de l'Horloge 8
Place de la Paix - Aurillac

☎ Antenne d'Aurillac : 04 71 64 38 16

☎ Numéro national : 0800 08 11 11

Sur internet ou par téléphone

- 🖱 questionsexualite.fr
- Santé, sexualité, amour, mal-être :
☎ 0 800 235 236 🖱 filsantejeunes.com
- Sexualités, contraception, IVG :
☎ 0 800 08 11
🖱 ivg-contraception-sexualites.org



Préservatifs 100% prise en charge par la sécurité sociale !

En pharmacie pour les moins de 26 ans, gratuit, sans minimum d'âge, sur simple présentation de sa carte vitale (ou à défaut carte d'identité) au pharmacien.

Préservatifs masculins : Be Loved, Eden, Eden Perlés, Manix Classic, Manix sensitivity, Sortez couverts !, Sure & Smile.

Préservatifs féminins : Be Loved free, Ormelle, So sexy & Smile.

Discriminations

- Anti discriminations - Défenseur des droits :

☎ 39 28 🖱 antidiscriminations.fr

- SOS Homophobie :

01 48 06 42 41

🖱 sos-homophobie.org

- Léia est là (info, écoute et aide pour des questions d'orientation sexuelle et/ou d'identité de genre, discrimination LGBTQIA+) :

☎ 0 800 004 134

🖱 www.leiaestla.fr

Prévention suicide

Souffrance prévention du suicide :

☎ 3114 🖱 3114.fr



TOUTES LES FAMILLES

Gérer ses prestations familiales :
droits, démarches •
Santé psychologique • Difficultés
• Écrans et numérique •
Addictions • Séparation

Réseau parentalité Cantal

Le réseau parentalité Cantal (anciennement REAAP) a pour objectif de rassembler les associations, institutionnels, bénévoles, mais aussi des familles qui souhaitent accompagner les parents dans leur rôle éducatif auprès de leurs enfants.

📞 06 41 48 58 73

✉️ parents15@orange.fr

🖱️ pointinfofamille-cantal.fr/



Point info famille du Cantal

Ce dispositif favorise l'accès de toutes les familles à l'information et simplifie leurs démarches quotidiennes en faisant le lien entre tous les services à leur disposition et leurs attentes et questions. Pour tous les domaines de la vie quotidienne (logement, garde d'enfants, solidarité familiale, parentalité, ...).

📍 45, avenue de la République - Aurillac

📞 04 71 43 18 19

✉️ pointinfofamille@udaf15.fr

🖱️ pointinfofamille-cantal.fr/

Coordinatrice parentalité Sumène Artense

Pour conforter l'égalité des chances des familles du territoire, la coordinatrice tisse des liens avec les différents partenaires locaux et départementaux pour mieux connaître et valoriser les dispositifs existants et ainsi permettre aux familles de gagner du temps dans leur recherche d'accompagnement. Ce guide est le fruit de ce travail.

Mais c'est aussi un désir de moments partagés et d'échanges sur des envies ou besoins des familles avec la coordination d'interventions de professionnels dans les différents domaines qui peuvent toucher à la famille.

📍 Pôle enfance jeunesse Sumène Artense
14, rue Blaise Pascal
15210 Ydes

✉️ rpe@sumene-artense.com

📘 [EnfanceJeunesseSumeneArtense](https://www.facebook.com/EnfanceJeunesseSumeneArtense)

GÉRER SES PRESTATIONS FAMILIALES

IDENTIFIER SES DROITS

Certaines prestations sont versées automatiquement, mais pas toutes !

Le plus simple et le plus sûr, c'est :

- De réaliser une simulation de droits sur les sites des organismes (caf.fr...)
- De prendre contact directement avec l'organisme pour évaluer ses droits
- De bien actualiser sa situation au moindre changement (naissance, séparation, déménagement...)



En cas de difficulté

Les agents de l'Espace France services à Ydes peuvent vous aider à identifier vos droits ou vous orienter vers les bons interlocuteurs.

 Lire Page 43

À quels organismes s'adresser ?

La Caisse d'Allocations Familiales (Caf) ou la MSA

- Prestations liées aux enfants (garde, handicap, naissance, scolarité...)
- Prestations Logement et Cadre de Vie
- Prestations Solidarité et Insertion (RSA, prime d'activité...)
- Aides exceptionnelles

Entreprise, mutuelle, ...

D'autres aides peuvent exister (remboursement, prime...).



FOCUS sur les prestations de la Caf et MSA

PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

- **Allocations familiales** : pour les familles à partir du 2^e enfant, sans conditions de ressources et jusqu'aux 20 ans des enfants.
- **Allocation de rentrée scolaire (ARS)** : pour soutenir les familles dans la prise en charge des dépenses liées à la rentrée scolaire de leurs enfants âgés de 6 à 18 ans.
- **Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)** : dès le 1^{er} enfant, cette mesure s'applique à tous les parents qui réduisent ou cessent leur activité professionnelle pour élever leurs enfants.
- **Allocation journalière de présence parentale (AJPP)** : pour les parents en charge d'un enfant gravement malade, accidenté ou handicapé.
- **Complément familial** : pour les familles qui ont au moins 3 enfants de plus de 3 ans à leur charge.
- **Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)** : comprend au moins l'une de ces 4 prestations : la prime à la naissance et à l'adoption, l'allocation de base, la prestation partagée d'éducation de l'enfant et le complément de libre choix du mode de garde.
- **Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)** : compense les dépenses liées à l'éducation et aux soins d'un enfant en situation de handicap.
- **Prime à la naissance ou à l'adoption** : pour aider les familles à faire face aux premières dépenses liées à l'arrivée de leur(s) enfant(s).
- **Complément de libre choix du mode de garde** : pour les familles qui font garder leur(s) enfant(s) de moins de 6 ans par un assistant maternel agréé, une garde à domicile, une association, entreprise habilitée, une micro-crèche.

LOGEMENT

- **Aide personnalisée au logement (APL)** : pour les personnes résidant dans un logement sous convention entre le propriétaire et l'État.
- **Allocation de logement à caractère familial (ALF)** : pour les personnes ayant des enfants ou certaines autres personnes à charge, et ne bénéficiant pas de l'APL.
- **Allocation de logement à caractère social (ALS)** : pour les locataires qui ne bénéficient ni de l'APL, ni de l'ALF.
- **Prime déménagement** : pour les familles nombreuses qui déménagent lorsque leur foyer s'agrandit.

SOLIDARITÉ ET INSERTION

- **Revenu de solidarité active (RSA)** : permet de garantir un minimum de ressources aux personnes démunies ou dont les ressources sont faibles, financé par les départements (versés par la Caf ou MSA).
- **Allocation adulte handicapé (AAH)** : permet de garantir un minimum de ressources aux personnes en situation de handicap.
- **Allocation décès enfant** : pour les parents confrontés au décès d'un enfant, survenu entre la 20^e semaine de grossesse et le 25^e anniversaire de l'enfant, vivant au sein de leur foyer.
- **Allocation journalière du proche aidant (AJPA)** : pour les personnes qui arrêtent ou réduisent leur activité professionnelle pour prendre soin d'un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap.
- **Prime pour activité (PPA)** : complète les revenus modestes d'une activité professionnelle, pour les travailleurs, salariés ou indépendants, ou les personnes indemnisées au titre du chômage partiel ou technique.
- **Allocation de soutien familial (ASF)** : pour le parent qui assume seul son (ses) enfant(s) et qui est privé de l'aide de l'autre parent.

RÉALISER UNE DÉMARCHE



La majorité des démarches se réalise directement en ligne :



caf.fr



msa.fr



cantal.fr

Auprès de l'organisme

Des rendez-vous téléphoniques et visio sont maintenant disponibles !

Permanences Caf et CPAM à Mauriac

La Caf et la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) du Cantal proposent un accueil coordonné avec des permanences des conseillers de services des deux organismes qui se tiennent au même moment et au même endroit. Sans rendez-vous.



Maison des Solidarités
28, rue d'Enchalade
Mauriac



Prendre RDV : 04 71 68 00 78

MSA

Accueil spontané du public sans rendez-vous pour les démarches simples. Sur rendez-vous pour les démarches plus spécifiques. Accueil les lundis de 9h à 12h.



3, rue du 8 mai
Mauriac



04 71 64 66 46



BESOIN D'UN COUP DE POUCE ?



L'Espace France Services vous accueille et vous accompagne dans toutes vos démarches administratives et numériques du quotidien. Possibilité d'obtenir un rendez-vous par visio-accueil avec la Caf et la CPAM. Ce service gratuit s'adresse à tous.



📍 Espace France Service
4, rue du Dr Basset - Ydes

📞 04 71 40 87 31

🖱️ sumene-artense.com

Service d'action sociale du département

Pour vous accueillir, vous donner les premiers renseignements, vous orienter pour l'accès aux droits et prestations sociales, vous soutenir dans les difficultés de la vie quotidienne (budget, aménagement de l'habitat, ...). Ce service peut apporter des réponses aux personnes vulnérables (enfants en danger, femmes enceintes, personnes en détresse, handicap, violences conjugales...).

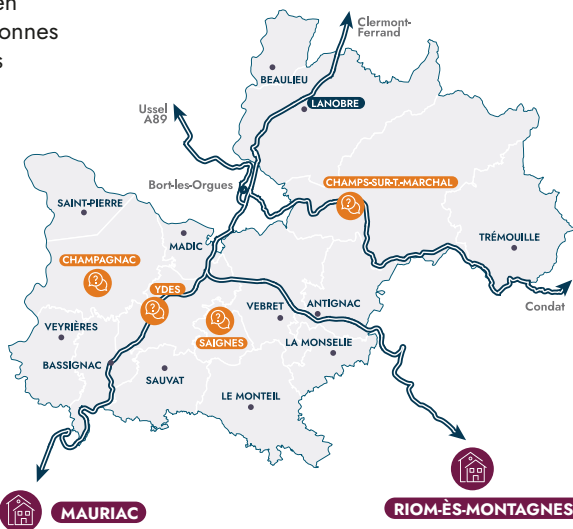
Le service d'action sociale du département est présent sur des antennes à Mauriac et Riom-ès-Montagnes, mais aussi lors de permanences à Champagnac, Ydes, Saignes, Champs-sur-Tarentaine-Marchal.

📍 Maison des Solidarités
28, rue d'Enchalade
Mauriac

📞 04 71 68 00 78

📍 Antenne de la solidarité
départementale
Rue Marguerite Meynial
Riom-ès-Montagnes

📞 04 71 78 04 74



● **COMMUNE** Antenne du service d'action sociale départementale

● **COMMUNE** Permanences du service d'action sociale départementale



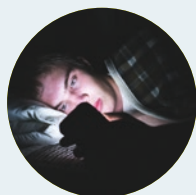
SANTÉ PSYCHOLOGIQUE



« Mon fils s'isole et ne dort plus, je m'inquiète... »

« Ma fille est constamment triste, j'ai peur que cela cache quelque chose de plus grave ! »

« Mon fils ne sort plus de sa chambre, toujours sur son téléphone, je ne sais plus quoi faire... »



Connaître les différents professionnels

- **Psychiatre** : médecin spécialisé en psychiatrie, qui établit un diagnostic et peut prescrire des médicaments et des psychothérapies. Il est recommandé de se tourner vers un psychiatre en cas de troubles du développement, troubles psychiques, de dépression, de troubles anxieux ou de risques suicidaires. Les pédopsychiatres sont spécialisés pour les enfants et adolescents.
- **Psychologue** : professionnel ayant une formation universitaire (et non médicale) en psychologie, spécialisé dans une tranche d'âge ou spécialité, qui agit au moyen de thérapies (psychothérapies ou autres).
- **Éducateur** : professionnel accompagnant les personnes dans leur quotidien ou au travers d'activités, pour les aider à devenir autonomes et à trouver leur place dans la société.

Psychologue, éducateur et psychiatre peuvent être complémentaires !


À QUI S'ADRESSER ?


Les premiers interlocuteurs

- **Médecin généraliste** : première porte d'entrée pour toute question médicale, physique ou psychologique.
- **Établissement scolaire** : psychologues, infirmières et assistantes sociales scolaires sont à l'écoute des enfants comme des parents.

Maisons des ados

Lieu d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'orientation pour les jeunes de 11 à 21 ans, les parents et leur entourage ainsi que les professionnels travaillant avec les adolescents. La Maison des ados offre un espace confidentiel, gratuit et anonyme.

 Passage Barbantelle - Aurillac
et permanences sur Mauriac

 04 71 45 62 14

ÉCOUTE

UDAF15 - Le lien

Le Lien vous accompagne et vous soutient face aux obstacles de la vie quotidienne. Deux psychologues dont la mission est d'offrir un lieu d'écoute et d'accueil sans condition d'accès, gratuit, confidentiel et non stigmatisant. Rencontres à domicile ou dans le lieu de votre choix ou par téléphone.

 Espace France services
4, rue du Dr Basset
Ydes

 06 68 47 93 91

 lelien@udaf15.fr


Allo Écoute Ado

Ligne téléphonique du lundi au samedi de 17h à 20h et messagerie accessible en continu (réponse sous 48h) pour les 10-25 ans quel que soient leurs profils ou leurs besoins.

 0800 506 692

Allo Écoute Parents d'ado

Ligne téléphonique du lundi au vendredi de 13h à 15h pour les parents d'adolescents (10-25 ans) quel que soient leurs profils ou leurs besoins.

 06 12 20 34 71


Les Pâtes au Beurre

Des psychologues, psychomotriciens ou psychiatres vous accueillent (que vous soyez accompagnés ou non de votre enfant) autour d'une boisson chaude dans la cuisine de l'espace Mille Formes (centre d'art contemporain pour les 0-6 ans). Accueil collectif gratuit les vendredis de 9h30 à 12h (sauf pendant les vacances), pour répondre à vos questions, passage difficile, préoccupation concernant votre relation avec votre enfant. Sans réservation.

 23 rue Fontgiève
Clermont-Ferrand

 Infos pour participer :
04 73 42 66 64

Ou ligne téléphonique nationale pour échanger sur vos questions (lundis : 9h à 11h et vendredis : 12h à 14h) :

 02 40 16 90 50

 milleformes.fr



BON À SAVOIR !

Le dispositif « Mon soutien psy »

Bénéficiez de séances remboursées chez un psychologue conventionné avec l'Assurance maladie

 ameli.fr

Maison de Santé Sumène Artense

Une psychologue spécialisée dans le suivi des enfants et adolescents et un psychologue spécialiste du comportement humain peuvent vous accompagner.

 Rue de la Mine
15210 YDES

DIFFICULTÉS D'APPRENTISSAGE, HANDICAP, DÉVELOPPEMENT ET BESOINS SPÉCIFIQUES DE L'ENFANT

Face à des difficultés d'apprentissage, un retard de développement ou l'annonce d'un handicap, les questions sont nombreuses et parfois déstabilisantes pour les familles. Il est important de ne pas rester seul. Des professionnels de santé, des équipes éducatives et des structures spécialisées sont là pour vous écouter, vous conseiller et vous accompagner dans les démarches dès le premier questionnement jusqu'aux solutions concrètes.

« J'ai le sentiment que quelque chose ne va pas » chez mon enfant. »

« Je me questionne sur son développement : il ne parle pas encore, ne joue pas avec les autres enfants. »

« J'ai appris la maladie ou le handicap de mon enfant. »



[Guide de repérage en ligne enfants de 0 à 7 ans](#)

À QUI S'ADRESSER ?

Premier interlocuteur

Votre médecin a à sa disposition un guide de repérage des signes inhabituels de développement chez l'enfant pour repérer plus tôt les troubles du neurodéveloppement (TND) chez les enfants. Il peut le remplir en dialoguant avec les parents et si plusieurs signes d'alerte sont repérés, le médecin peut saisir la plateforme de coordination et d'orientation PICO CAP.



[Guide de repérage en ligne enfants de 7 à 12 ans](#)

PICO CAP

C'est la Plateforme Interdépartementale de Coordination et d'Orientation Cantal-Allier-Puy-de-Dôme qui est saisie par un professionnel de santé pour les enfants de 0 à 12 ans avec un possible trouble du neurodéveloppement. Elle permet de co-construire le parcours de soins avec la famille, et les médecins, professionnels paramédicaux en libéral, centres hospitaliers, etc.



Antenne du Cantal - 90, avenue de Conthe - Aurillac



04 71 47 30 13

Les spécialistes

PPAPE Prévention parentalité accueil petite enfance (ex PMI Protection Maternelle et Infantile)

- Enfants de 0 à 6 ans
- Consultation de prévention et dépistage

Centre Médico-Psycho-Pédagogique

- Enfants et adolescents de 0 à 18 ans présentant des difficultés psychiques et/ou de développement.
- Consultations qui permettent d'évaluer l'opportunité de mettre en œuvre un projet de soins personnalisé pour les enfants présentant des troubles du neurodéveloppement et/ou des troubles psycho-affectifs (troubles sévères des apprentissages dont DYS avec troubles associés, troubles du comportement, troubles de la communication, troubles de la relation, troubles du spectre de l'autisme).

Orientation

Communauté 360 du Cantal

Plateforme d'écoute téléphonique destinée à toute personne en situation de handicap ou famille, quel que soit l'âge ou le type de handicap.

Un professionnel écoute vos besoins et vos attentes, vous donne des informations sur des aides, des dispositifs, vous oriente vers le bon interlocuteur, vous soutient et vous accompagne dans la recherche de solutions adaptées, cohérentes et innovantes.

📍 Permanences sur RDV à la mairie d'Ydes, Mauriac ou Riom-ès-Montagnes, ou au domicile selon la demande des parents

📞 04 71 68 37 40

📍 Rue du 8 mai
Mauriac

📞 04 71 48 25 36

✉️ cmpp@adsea15.fr

📞 0 800 360 360
(Numéro vert gratuit)
07 85 64 94 04
(coordinateur du Cantal)

✉️ coordinateur@360cantal.fr

🖱️ 360cantal.fr/



BON À SAVOIR !



La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

peut vous accompagner :
aides financières, humaines et
aménagement matériels.



Et à l'école ?

La Loi du 11 février 2005 prévoit que tout enfant en situation de handicap peut être inscrit à l'école. Si vous estimez qu'une adaptation est nécessaire à la scolarisation de votre enfant, des solutions peuvent être envisagées selon ses capacités et besoins : aménagements, classes spécifiques, établissements spécialisés...

• En premier lieu, prenez rendez-vous avec la directrice ou le directeur de l'établissement scolaire :


- Rencontre avec l'équipe éducative, pour déterminer les besoins et proposer des solutions concrètes,
- Rencontre avec l'enseignant-référent de secteur.

• Pôle d'appui à la scolarité (P.A.S.)

Ce pôle propose aux familles, et aux établissements scolaires un service d'Appui à la Scolarité au profit d'enfants rencontrant une problématique d'ordre scolaire. Porté par l'Éducation nationale en partenariat avec l'ADSEA 15 (Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte du Cantal).

 P.A.S de Murat

 pas-murat.15@ac-clermont.fr

 06 20 50 11 66 - Enseignante Spécialisée
07 43 40 28 24 - Éducatrice Spécialisée

Ses missions sont :

- pédagogiques : aménagements pédagogiques, matériel pédagogique adapté,
- éducatives : accompagnement parental, temps d'observation en classe, temps éducatifs hors murs scolaires, accès aux droits de la Maison départementale des personnes handicapées, ...
- paramédicales : évaluation des capacités et besoins de l'enfant auprès de différents professionnels paramédicaux.

Et au centre de loisirs ou pôle ados?

Si votre enfant présente d'éventuelles difficultés, il est important de penser à informer la directrice de l'accueil de loisirs ou le responsable du pôle ados qui vont accueillir votre enfant lors de ses temps de loisirs. Même si pour vous, cela relève plus de ses apprentissages scolaires (DYS, TDA, TDAH, etc..), il est important de ne pas le gêner lors d'activités collectives.

Au besoin, avec votre accord, le service pourra faire appel à l'association DAHLIR (Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers des Loisirs Intégrés et Réguliers). Cette association vise à faciliter l'intégration sociale des enfants fragilisés via un parcours d'accompagnement sur-mesure au sein des structures de loisirs. Cela permettra d'assurer un accueil adapté à votre enfant (planning plus visuel pour un enfant porteur de TDAH, activités adaptées pour des difficultés dys, activités physiques en accord avec ses possibilités, etc.). Plus l'équipe éducative sera informée, plus elle pourra anticiper le confort de votre enfant lors des activités collectives.



Directrice de l'accueil de loisirs Sumène Artense

📞 06 76 93 19 97

✉️ alsh@sumene-artense.com

Responsable Pôle ados Sumène Artense

📞 06 08 04 55 77

✉️ jeunesse@sumene-artense.com

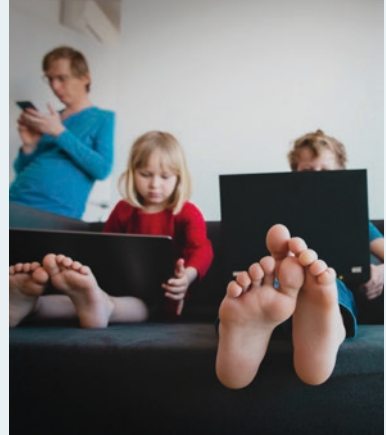
APPRIVOISER LES ÉCRANS AU FIL DES ÂGES



Ce qui doit nous alerter :

- « Il réclame un écran le soir pour s'endormir. »
- « Il préfère rester sur un écran plutôt que de communiquer lors de la visite de membres de la famille ou de camarades. »
- « Il réduit ses activités, notamment sportives. »
- « Ses résultats scolaires baissent. »

... Mais le plus souvent, le repli sur les activités numériques est le signe d'une souffrance que l'enfant cherche à oublier. Parlons avec lui de ce qui le préoccupe.



Établissons des règles familiales :

À tout âge, établissons des règles familiales basées sur les « 3A » : **A**lternance des activités, **A**ccompagnement et **A**pprentissage de l'auto régulation

- Prenons le repas du soir ensemble, sans télévision, ni téléphone mobile, ni tablette tactile. Le repas partagé est un temps d'échange convivial qui participe à la construction des capacités langagières de votre enfant.
- Préférons toujours les écrans partagés aux écrans solitaires. Par exemple, établissez un rituel pour regarder un film avec vos enfants une fois par semaine. Et préférez les consoles de jeux auxquelles on joue à plusieurs aux jeux auxquels on joue seul.
- Pour éviter que votre enfant se sente « propriétaire » d'une console ou d'une tablette dont il serait très difficile de contrôler les usages, décrétons que tous les outils numériques sont familiaux.
- Pour le téléphone mobile, décidons un endroit où tous les membres de la famille posent le leur au moment de se mettre à table, et aussi le soir à partir d'une certaine heure. Cela évitera à l'adolescent la tentation de dormir avec le sien !

Sources p 18 & 19 : Serge Tisseron, psychiatre et docteur en psychologie. <http://3-6-9-12.com/>

3 - 6 - 9 - 12



Avant 3 ans

L'enfant a besoin d'apprendre à se repérer dans l'espace et le temps

Jouer avec votre enfant est la meilleure façon de favoriser son développement.

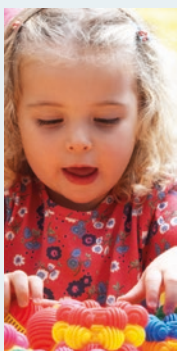
Je préfère les histoires lues ensemble à la télévision et aux écrans.

La télévision allumée nuit aux apprentissages de votre enfant même s'il ne la regarde pas.

Jamais de télé dans la chambre.

J'interdis les outils numériques pendant le repas et avant le sommeil.

Je ne les utilise jamais pour calmer mon enfant.



De 3 à 6 ans

L'enfant a besoin de découvrir ses dons sensoriels et manuels

Limitez les écrans, partagez-les, parlez-en en famille

Je fixe des règles claires sur les temps d'écran.

Je respecte les âges indiqués pour les programmes.

La tablette, la télévision et l'ordinateur, c'est dans le salon, pas dans la chambre.

J'interdis les outils numériques pendant le repas et avant le sommeil.

Je ne les utilise jamais pour calmer mon enfant.

Jouer à plusieurs, c'est mieux que seul.



De 6 à 9 ans

L'enfant a besoin de découvrir les règles du jeu social

Créez avec les écrans, expliquez-lui Internet

Je fixe des règles claires sur le temps d'écrans, et je parle avec lui de ce qu'il y voit et fait.

Les écrans c'est dans le salon, pas dans la chambre.

Je paramètre la console de jeux.

Je parle du droit à l'intimité, du droit à l'image, et des 3 principes d'Internet :

- 1) Tout ce que l'on y met peut tomber dans le domaine public ;
- 2) Tout ce que l'on y met y restera éternellement ;
- 3) Il ne faut pas croire tout ce que l'on y trouve.



De 9 à 12 ans

L'enfant a besoin d'explorer la complexité du monde

Apprenez-lui à se protéger et à protéger ses échanges

Je détermine avec mon enfant l'âge à partir duquel il aura son téléphone mobile.

Il a le droit d'aller sur Internet, je décide si c'est seul ou accompagné.

Je décide avec lui du temps qu'il consacre aux différents écrans.

Je parle avec lui de ce qu'il y voit et fait.

Je lui rappelle les 3 principes d'Internet.



Après 12 ans

L'enfant commence à s'affranchir des repères familiaux

Restez disponibles, il a encore besoin de vous !

Mon enfant va seul sur internet, mais je fixe avec lui des horaires à respecter.

Nous parlons ensemble du téléchargement, des plagiat, de la pornographie et du harcèlement.

La nuit, nous coupons le WIFI et nous éteignons les mobiles.

Je refuse d'être son « ami » sur les réseaux sociaux.


PARENTS À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE


- « Mon fils passe beaucoup de temps sur sa console, je m'inquiète... »
- « Ma fille a créé un compte Tik Tok, mais je ne sais pas ce qu'elle y poste... »
- « Ma fille de 3 ans utilise ma tablette pour s'occuper et se met en colère lorsque je lui enlève »
- « Mon fils ne veut plus faire de sport et préfère rester devant un écran »

À QUI S'ADRESSER ?

La Maison des ados

Lieu d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'orientation de référence pour les jeunes de 11 à 21 ans, les parents et leur entourage. Ce lieu permet aussi de trouver des interlocuteurs pour aborder les problématiques rencontrées liées au numérique.


 Passage Barbantelle - Aurillac
et permanences sur Mauriac


 04 71 45 62 14

Les Promeneurs du Net

Vous pouvez contacter des professionnels sur les réseaux sociaux, sous l'appellation « Promeneur du Net ». Leurs missions : répondre aux questions des enfants et des parents sur le numérique, les réseaux sociaux et Internet.

Le responsable jeunesse de Sumène Artense est Promeneur du net, il peut vous écouter et vous renseigner.

 06 08 04 55 77

 jeunesse@sumene-artense.com



BON À SAVOIR !

L'Observatoire de la Parentalité et Éducation Numérique propose un Espace Parents en ligne pour apprendre à décrypter le quotidien numérique des jeunes : conseils d'experts, articles, tutoriels, pour rester connecté et comprendre leur langage.

 open-asso.org/

Le mot des Promeneurs du Net

La parentalité numérique, c'est surtout de la parentalité : apprendre à dire non, gérer la frustration, mais aussi échanger ou partager des moments avec son enfant sur un terrain que l'on connaît peut-être moins...

ADDICTIONS



« Peut-on être addict aux jeux vidéo ? »

« Je pense que mon fils fume, mais je n'ose pas lui en parler ! »

« Ma fille fume du cannabis régulièrement et aimerait arrêter, je ne sais pas comment l'aider. »



Alcool Info service

📞 0 980 980 930

🌐 alcool-info-service.fr

Drogues Info Services

📞 0 800 23 13 13

🌐 drogues-info-service.fr

Écoute Cannabis

📞 0 980 980 940

🌐 drogues-info-service.fr

Tabac Info Service

📞 39 89

🌐 tabac-info-service.fr

Joueurs Info Service

📞 09 74 75 13 13

🌐 joueurs-info-service.fr

À QUI S'ADRESSER ?

Les premiers interlocuteurs

Le médecin qui suit et connaît l'enfant (généraliste, pédiatre, médecin ou puéricultrice PPAPE).

La Maison des ados est un lieu d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'orientation de référence pour les jeunes de 11 à 21 ans où les problématiques liées aux addictions peuvent être abordées. Espace confidentiel, gratuit et anonyme.

📍 Passage Barbantelle - Aurillac
et permanences sur Mauriac

📞 04 71 45 62 14

Les spécialistes

Centre de Soin, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)

Ce centre accueille toute personne en difficulté ou en questionnement par rapport à une conduite addictive (avec ou sans produits) et qui souhaite un soutien. Le CSAPA peut évaluer le degré de dépendance, donner des conseils pour minimiser les dommages liés à l'usage de substances ou à des comportements addictifs, proposer un traitement médical, soutien psychologique, orientation.

📍 14, rue de la République - Mauriac

📞 04 71 67 46 50

✉ csapa.mauriac@addictions-france.org

Consultations jeunes consommateurs

Pour accueillir des jeunes consommateurs en questionnement sur leur consommation, ainsi que leur entourage. Le principe est de faire le point, éventuellement de proposer une aide, avant que la consommation ne devienne problématique.

📍 14, rue de la République - Mauriac

📞 04 71 67 46 50

✉ cjc.mauriac@addictions-france.org



SÉPARATION ET DIFFICULTÉS FAMILIALES



À QUI S'ADRESSER ?


Être accompagné dans sa séparation




Point info famille du Cantal

En cas de séparation, le Point info famille est la porte d'entrée pour vous accompagner et vous expliquer toutes les étapes et démarches indispensables.

 45, avenue de la République - Aurillac

 04 71 43 18 19

 pointinfofamille@udaf15.fr

 pointinfofamille-cantal.fr

Caf

Accompagnement personnalisé aux démarches administratives, aspects financiers, éducation des enfants, résidence alternée, conflits, ...

Proposé automatiquement pour les allocataires ou sur demande auprès de la Caf.

 3230


La Caf

La Caf propose plusieurs services spécifiques aux parents séparés :

- Si vous êtes concerné par la pension alimentaire : la Caf facilite son versement et vous oriente.
- En cas de conflit avec l'autre parent, vous pouvez bénéficier de la médiation familiale pour aborder vos problèmes en tenant compte du bien-être de vos enfants.
- Pour rencontrer d'autres parents dans la même situation et avoir des conseils : séances d'information « Parents après la séparation ».
- Intervention d'un professionnel à domicile si besoin d'aide dans la gestion quotidienne.

La MSA (Mutualité Sociale Agricole)

Si vous dépendez de la MSA, Quand vous changez de situation familiale, vous devez effectuer des démarches auprès de la MSA. En cas de séparation, la MSA vous informe pour faire valoir vos droits et vous accompagne dans vos démarches pour vous aider à surmonter cette étape.


 auvergne.msa.fr/lfp/vous-guider-demarches


En cas de difficulté familiale

Médiation familiale UDAF 15

Vous vivez une tension familiale liée à un conflit, une séparation, une rupture de lien. Une médiation permet de trouver des solutions face au choix de la résidence des enfants, pension alimentaire, etc.

 14, bd Arsène Vermeuzouze
Mauriac


 04 71 43 41 68

 mediationfamiliale@udaf15.fr

Espace de consultation en thérapie familiale

Pour des thérapies familiales :


 Rue du 8 mai
Mauriac

 06 73 10 29 30

 ects@adsea15.fr

Agence de Recouvrement et d'Intermédiation des Pensions alimentaires (ARIPA)

Accompagne les familles dans le calcul des montants, récupération des pensions impayées, peut être intermédiaire...

 3238 (n° gratuit)

 pension-alimentaire.caf.fr

« L'entre d'eux »

L'enjeu de cet espace de rencontre est de permettre le maintien ou la restauration des relations enfants / parents ou grands-parents dans un lieu sécurisé et sécurisant pour chacun.

Il s'adresse aux familles en situation de séparation, de divorce, de rupture, dans un contexte difficile et/ou conflictuel.

 3, rue Ampère
Aurillac

 04 71 48 45 96 | 06 80 61 27 31


 lentre.deux@anef15.fr


Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

Accueillir, écouter, informer et orienter les personnes sur leurs droits. Entretien individuel d'information et d'orientation sur :

- Le droit de la personne et de la famille (mariage, concubinage, pacs, divorce, rupture, pension alimentaire, autorité parentale filiation, adoption),
- Les violences faites aux femmes : droits et recours sur le plan civil et pénal (violences conjugales et intrafamiliales, violences au travail, violences dans l'espace public),
- Le droit du travail (contrat de travail, licenciement, rupture conventionnelle...),
- Droit pénal,
- Droit de la consommation,
- Droit du logement.

Les juristes du CIDFF répondent confidentiellement et gratuitement à vos questions

 Maison de la Solidarité
28 Rue Enchalade
Mauriac

 04 71 46 89 50

 cidff.15@wanadoo.fr



VIVRE APRÈS LA PERTE D'UN ENFANT



Le deuil prénatal et périnatal touche de nombreuses familles chaque année. Ce deuil, encore trop souvent silencieux, nécessite une écoute attentive, un accompagnement adapté et des ressources fiables pour traverser cette épreuve.

Décès prénatal

Les parents qui ont perdu leur enfant avant sa naissance peuvent s'ils le souhaitent demander à l'établissement hospitalier un acte d'enfant né sans vie. La reconnaissance de l'enfant se fait par la délivrance d'un certificat d'accouchement et il appartient à chaque parent de faire le choix de l'inscription de leur enfant né sans vie auprès des services d'état civil de la mairie de résidence, quand les conditions sont réunies. Celle-ci peut ouvrir certains droits comme celui d'organiser des obsèques (il ne s'agit pas d'une obligation).

En complément des 7 jours de congés accordés par les employeurs pour un événement familial, les parents peuvent, sur demande, bénéficier d'un congé supplémentaire de deuil à la suite d'une naissance sans vie, si le seuil de viabilité est atteint.

La Caf et Msa proposent un accompagnement personnalisé et gratuit pour les familles confrontées au décès d'un enfant pour les écouter, les accompagner dans leurs démarches, les soutenir dans leur parcours de deuil, les orienter vers des relais adaptés

Les médecins traitants sont à l'écoute des besoins et peuvent orienter les parents si leur état nécessite des prises en charge particulières.

Une prise en charge médico-psychologique peut s'avérer nécessaire. Il est important que les professionnels sollicités soient formés au processus de deuil. Vous pouvez leur poser directement la question et vérifier avec eux et votre CPAM si les soins sont pris en charge par la Sécurité Sociale.

Décès d'un enfant

Accompagnement par des associations :

PRÈS DE CHEZ VOUS

Les paranges d'Alyma

Propose aux familles en souffrance de l'écoute et du soutien à la suite de la mort d'un bébé autour de la naissance ou pendant la grossesse (IVG, IMG, fausse couche, mort foetale in utero, réduction embryonnaire, mort subite du nourrisson)

📞 06 88 39 59 44 (Aurélié)

06 87 20 67 87 (Dorothée)

✉️ parangesdalyma@gmail.com

Jonathan Pierres vivantes

📞 07 86 75 26 80 (Jean-Louis Bex)

✉️ jean-louis.bex3@orange.fr

AUTRES ASSOCIATIONS

👉 naitre-et-vivre.org

👉 association-spama.com

👉 empreintes-asso.com

👉 vivre-son-deuil.com

VIOLENCES INTRAFAMILIALES



Les violences au sein du couple peuvent être sexuelles, physiques, psychologiques, administratives ou économiques. De même, les violences subies par les enfants peuvent être psychologiques, physiques ou sexuelles, au sein de la famille ou en institution.

POUR LES VICTIMES

Ne pas rester seul(e). En parler à :

- une personne en qui vous avez confiance,
- un professionnel de santé,
- un travailleur social,
- une association spécialisée dans la lutte contre les violences faites aux femmes ou aux enfants,
- un numéro national d'écoute.

En cas d'urgence et/ou pour porter plainte : contactez la Gendarmerie ou la Police, au **17** ou sur place. **N'importe quelle gendarmerie doit** prendre une plainte.

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)



Maison de la Solidarité
28, rue Enchalade
Mauriac

Maison de la Solidarité
Rue Marguerite Meynial
Riom-ès-Montagnes



04 71 46 89 50



cidf.15@wanadoo.fr

Association Polyvalente d'Actions Judiciaires (APAJ15)

Association d'aide aux victimes et pour mieux faire valoir leurs droits devant les juridictions.



Place du palais
Mauriac

04 71 64 14 18 - 06 89 55 87 59

POUR LES TÉMOINS

Famille proche, élargie, voisin, ami ou collègue, préoccupé par une situation d'adulte ou d'enfant en danger ou qui risque de l'être :

RÉAGIR PEUT TOUT CHANGER

Le **3919** et le **119** sont également dédiés aux témoins pour parler et alerter de manière anonyme et confidentielle



3919

Numéro national d'aide aux femmes victimes de violence



119

Numéro national d'aide pour les enfants en danger



114

Numéro d'urgence pour personnes sourdes, malentendantes et aphasiques + application « urgence 114 »

PLUS D'INFOS



arretonslesviolences.gouv.fr



Relais Pétite Enfance

SUMÈNE ARTENSE

Infos générales

rpe@sumene-artense.com

06 13 19 96 61

Ateliers d'éveil

06 79 61 05 59

animations@sumene-artense.com

Accueil de loisirs

SUMÈNE ARTENSE

alsh@sumene-artense.com

06 76 93 19 97

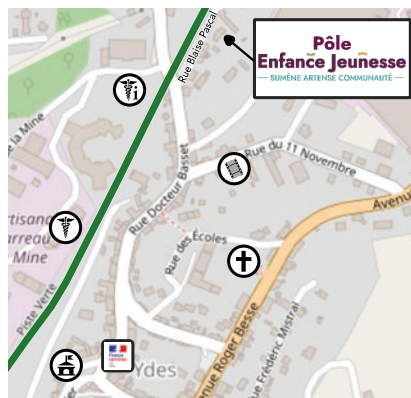
Pôle ados

SUMÈNE ARTENSE

jeunesse@sumene-artense.com

06 08 04 55 77

Localisation



Pôle enfance jeunesse Sumène Artense

14, rue Blaise Pascal

15210 YDES

 EnfanceJeunesseSumeneArtense

sumene-artense.com

Sumène Artense

COMMUNAUTÉ

21, rue du Calalet
15240 SAIGNES

contact@sumene-artense.com
04 71 40 62 66

ACCUEIL

Lundi, mardi et jeudi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Mercredi et vendredi : de 9h à 12h

 SumeneArtensecommunaute

sumene-artense.com